



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR
L'ELABORATION D'UN GUIDE SUR L'APPRECIATION DE
L'EMBOPOINT DES ANIMAUX (BOVINS, OVINS, CAPRINS,
CAMELINS) A TRAVERS LA NOTE D'ETAT CORPOREL**

Mars 2019

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les famines qui ont paralysé l'Afrique subsaharienne dans les années 1970 et 1980, ont favorisé le développement des Systèmes d'Alerte Précoce (SAP). Au cours des trois dernières décennies, les Gouvernements, les institutions régionales et les partenaires au développement ont investi d'importantes ressources dans la création des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour l'identification des indicateurs pastoraux à intégrer dans le SAP, le PRAPS a fait un plaidoyer pour la mise en place d'un comité restreint pastoralisme du cadre harmonisé. Ce comité a identifié 12 indicateurs spécifiques au pastoralisme dont l'embonpoint des animaux à travers la note d'état corporel (NEC). La note d'état corporel est une notation standardisée de l'état des réserves corporelles principalement sous forme de graisse par évaluation visuelle de la couverture de muscles et de graisses en différents points du corps. Des manipulations sur différents points des corps peuvent être effectuées pour préciser la NEC. Celle-ci est utilisée pour estimer globalement l'état nutritionnel des animaux. Elle reflète le niveau des réserves corporelles qui influent sur les capacités de reproduction des femelles et, lors des épisodes de sécheresse, informe sur les apports complémentaires d'aliments nécessaires pour assurer les capacités de survie des bovins, ovin, caprins et camélins.

Lors des missions d'appui à l'intégration des indicateurs pastoraux dans le SAP, le CILSS a pu constater qu'il y a des pays où la collecte d'information et le suivi de l'embonpoint à travers l'état corporel est faite, mais aussi des pays où la collecte n'est pas systématique. Dans les pays où la collecte est faite, on note des variations d'un pays à l'autre dans la notation standardisée de l'état des réserves corporelles des animaux : la mission a pu disposer d'un guide disponible à la Direction Générale de la Production Animale (DGPA) du Burkina Faso, qui a une notation de 0 à 5, tandis qu'une méthode de notation de 1 à 4 est utilisée au Niger par le Système d'Information des Marchés sur le Bétail (SIM-B). Il existe aussi, dans certains pays, le guide élaboré par l'ILRI (International Livestock Research Institute) qui a une notation de 1 à 9.

Le constat est donc que (i) il y a des pays qui ne collectent pas d'informations sur les états corporels des animaux et d'autres qui en collectent, et que (ii) la démarche utilisée n'est pas la même entre les pays qui collectent. Il est alors apparu nécessaire de trouver une méthode d'appréciation commune pour l'ensemble des pays du PRAPS, en vue de permettre une harmonisation au niveau régional, qui pourrait être diffusée pour l'ensemble des pays qui utilisent le cadre harmonisé (CH) comme outil d'analyse de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. L'élaboration de ce guide pour la collecte de données sur cet indicateur permettra sa prise en compte dans les analyses du SAP et enrichira la production de rapports ou de bulletins sur la sécurité alimentaire. Par cette action, l'intégration de cet indicateur sera effective dans les analyses menées par les six pays du PRAPS.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter un consultant individuel pour élaborer un guide sur l'appréciation de l'embonpoint des animaux à travers la note d'état corporel.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. OBJECTIF GENERAL

Ce travail vise à élaborer un guide sur l'appréciation des réserves corporelles des bovins, ovins, caprins et camelins à travers la note d'état corporel.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Produire un guide standardisé pour l'appréciation des réserves corporelles des animaux (bovins, ovins, caprins, camelins) à travers la note d'état corporel ;
- Elaborer une démarche pour apprécier l'embonpoint des animaux par catégorie (bovins, ovins, caprins et camelins) et par unité administrative, au profit des directions techniques en charge d'apprécier l'embonpoint des animaux et de renseigner les Systèmes d'alerte précoce (SAP) ;
- Former des formateurs praticiens sur l'utilisation du guide ;
- Produire et rendre disponible des supports de formation (powerpoint) sur la démarche retenue pour l'appréciation de l'embonpoint des animaux à travers la note d'état corporel.

2.3. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette étude, il est attendu les résultats suivants :

- un guide standard pour l'appréciation des réserves corporelles des animaux (bovins, ovins, caprins, camelins) à travers la note d'état corporel est disponible;
- une démarche méthodologique pour les services techniques compétents de l'élevage et les SAP pour apprécier les réserves corporelles des animaux par catégorie (espèce) et par unité administrative est disponible ;
- des formateurs formés pour diffuser l'utilisation du guide sont disponibles dans les pays;
- des supports de formation sur la démarche retenue pour les services compétents et les SAP pour l'appréciation de l'embonpoint des animaux à travers la note d'état corporel sont élaborés et mis à la disposition des formateurs dans les pays ;
- une note technique est disponible pour les recommandations alimentaires selon les notes d'état corporel observées, en vue de proposer des actions répondant à des objectifs de production.

3. ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES

Pour effectuer cette mission, le CILSS souhaite faire appel à un consultant individuel.

Les étapes indicatives suivantes feront l'objet d'accord entre le consultant individuel et le CILSS, notamment sur la durée de chaque étape. La durée totale de la mission ne doit pas dépasser 30 Hommes/jours et le travail devrait être finalisé au plus tard le 30 juillet 2019.

Première étape : Cadrage et revue documentaire. Pour cette première étape, le consultant individuel fera le cadrage méthodologique et la revue documentaire.

Cadrage méthodologique : Cette étape a pour but principal d'assurer une compréhension commune des présents termes de référence, notamment ses objectifs et ses résultats attendus. Pour ce faire, le consultant individuel exposera sa compréhension de la mission à l'équipe du CILSS, ainsi que la démarche qu'il compte adopter pour la réalisation de l'étude. Au besoin, des clarifications seront apportées par le CILSS.

Revue documentaire : Outre les documents techniques et scientifiques sur le pastoralisme de manière générale et sur l'appréciation de l'embonpoint des animaux (bovins, ovins, caprins, camelins) à travers la note d'état corporel, la revue documentaire couvrira également la documentation utilisée dans les analyses du cadre harmonisé pour cerner le gap et le besoin d'information. D'autres documents jugés utiles par le consultant peuvent faire l'objet d'exploitation, notamment des photographies ou des dessins des différents états corporels.

Deuxième étape : Synthèse de données, analyse et rédaction du guide et de la note de synthèse.

Cette étape sera entièrement sous la responsabilité du consultant individuel, qui peut à tout moment consulter le CILSS ou les pays pour d'éventuelles informations complémentaires.

Troisième étape : Restitution de l'étude et formation des formateurs. Le consultant individuel présentera le guide et les supports de formation lors d'un atelier régional de formation qui sera organisé par le CILSS. Les participants, qui seront des représentants des Directions techniques nationales en charge d'apprécier l'embonpoint des animaux et de renseigner les SAP, auront leurs capacités renforcées et seront aptes à former d'autres personnes à l'utilisation du guide. Le consultant prendra en compte les propositions d'amélioration qui seront faites par les participants à l'atelier.

Quatrième étape : Intégration des amendements et finalisation des documents.

Le consultant individuel prendra en compte les amendements issus de l'atelier de validation. Après la prise en compte des amendements par le consultant, le guide (prêt pour l'impression), la note technique et les supports de formation, seront transmises au CILSS en version électronique.

4. QUALIFICATION DU CONSULTANT INDIVIDUEL

Le consultant individuel sera de profil zootechnicien, vétérinaire ou agroéconomiste.

Diplômes : Avoir un diplôme universitaire (BAC+5 au minimum) en zootechnie, agroéconomie, en sciences vétérinaires ou tout autre diplôme équivalent.

Compétences et expériences :

- Avoir au minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de la zootechnie ou des services vétérinaires ;
- Avoir des expériences pratiques dans l'utilisation de la Note d'Etat Corporel (NEC). Le consultant disposera d'une expérience d'utilisation du NEC dans cinq (05) cas au moins ;
- Bien connaître les systèmes pastoraux et avoir des connaissances sur la conduite du pastoralisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir une bonne connaissance des dispositifs de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel ;
- Avoir réalisé avec succès des missions de consultations pour des organisations régionales ou internationales ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse ;
- Avoir des capacités de pédagogue pour la formation de formateurs ;
- Savoir communiquer, à l'oral comme à l'écrit, de manière claire et simple sur des sujets complexes.

5. ZONE DE COUVERTURE

L'étude couvrira les 6 pays bénéficiaires du PRAPS, à savoir : le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad.

6. DUREE

Sur la base de la répartition de la durée de la mission faite à chaque étape ci-dessus. La durée totale de la mission du consultant individuel est de 30 Hommes/jours. Le travail devrait être mené d'ici le 30 juillet 2019.

7. LES LIVRABLES

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au PRAPS les livrables ci-après :

- Une version provisoire du guide standard pour l'appréciation des réserves corporelles des animaux (bovins, ovins, caprins, camelins) à travers la note d'état corporel ;
- des supports de formation sur la démarche retenue pour les services compétents et les SAP, pour l'appréciation des réserves corporelles des animaux à travers la note d'état corporel ;
- une note technique sur les recommandations alimentaires selon les notes d'état corporel observées, en vue de proposer des actions répondant à des objectifs de production ;
- la version finale du guide, disponible dans un délai maximal de deux semaines après l'atelier.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV actualisé avec tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise.

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leurs dossiers de candidature par voie électronique au plus tard le **31 mars 2019** à :

Madame la Coordinatrice de l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS

Secrétariat Exécutif du CILSS

E-mail : maty.ba-diao@cilss.int

Avec copie à

Paul Ramdé : paul.ramde@cilss.int

Alexis Nagalo : alexis.nagalo@cilss.int

Nathalie Soro : nathalie.soro@cilss.int